

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mars 2024

---

RENFORCER L'ANCRAGE TERRITORIAL DES PARLEMENTAIRES - (N° 2076)

Commission	
Gouvernement	

## SOUS-AMENDEMENT

N° 155

présenté par  
M. Leseul

à l'amendement n° 92 de Mme Moutchou

-----

### ARTICLE UNIQUE

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.